

**Accord du 25 juin 1973
sur les échanges économiques entre la Confédération suisse
et la République populaire de Pologne
(avec échange de lettres)**

RS 0.946.296.492; RO 1973 1786

Abrogation

Par échange de notes des 11 septembre 2003 et 11 mars 2004 le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République de Pologne ont convenu d'abroger l'Accord susmentionné selon art. 54 (b) de la Convention de Vienne du 23 mai 1969 sur le droit des traités¹.

L'abrogation prendra effet le 1^{er} mai 2004, date de l'adhésion de la République de Pologne à l'Union européenne.

¹ RS 0.111

